



NETTOYANT AVANT VIDANGE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 07-03-2013

Date de révision: 04-03-2014

Remplace la fiche: 07-03-2013

Version: 1.1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : NETTOYANT AVANT VIDANGE
Code du produit : GMAV
Type de produit : Lubrifiant
Groupe de produits : Industriel

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Ce produit ne doit pas être utilisé pour un quelconque autre usage que celui indiqué, sans l'avis d'un expert.
Fonction ou catégorie d'utilisation : Additif pour produits pétrolier

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SODITEN SAS
ZA Les Marchais – 28480 LUIGNY
Tel: 0237295050 Fax: 0237295500
www.metal5.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA (INRS, France) +33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Note L : La classification comme cancérogène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 «Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde», Institute of Petroleum de Londres. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Calcium long chain alkaryl sulphonate. Peut produire une réaction allergique
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Liquides inflammables. Un contact répété ou prolongé de la peau avec ce produit peut éliminer les huiles naturelles et conduire à une dermatose. Ce mélange ne répond pas aux critères de PBT ou vPvB, conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, l'annexe XIII.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Remarques : Mélange d'huiles de base synthétiques et minérales (la teneur en PCA < 3% - IP 346) et d'additifs.
Ce produit n'est pas considéré comme dangereux

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(n° CAS) 64742-65-0 (Numéro CE) 265-157-1 (Numéro index) 649-467-00-8	1 - 5	Non classé
Calcium branched chain alkyl phenate sulphide	(n° CAS) 90480-91-4 (Numéro CE) 291-829-9	0.5 - 1	R53
Calcium long chain alkaryl sulphonate	(Numéro CE) POLYMER	0.1 - 0.5	R43 R53
calcium long chain alkaryl sulphonate		0.1 - 0.5	R53
Zinc alkyl dithiophosphate	(n° CAS) 68649-42-3 (Numéro CE) 272-028-3	0.1 - 0.5	Xi; R41 N; R51/53
Alkarylamine		0.1 - 0.5	R53
Calcium branched chain alkylphenol		0.05 - 0.1	Repr. Cat. 2; R60 Xi; R36/38 N; R50/53
Alkarylpolyether	(Numéro CE) POLYMER	0.05 - 0.1	R52/53
Polyolefin polyamine succinimide, molybdenum complex		0.05 - 0.1	R53
Ethylene glycol	(n° CAS) 107-21-1 (Numéro CE) 203-473-3 (Numéro index) 603-027-00-1 (N° REACH) 01-2119456816-28	0.01 - 0.05	Xn; R22
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(n° CAS) 64742-65-0 (Numéro CE) 265-157-1 (Numéro index) 649-467-00-8	1 - 5	Non classé
Calcium branched chain alkyl phenate sulphide	(n° CAS) 90480-91-4 (Numéro CE) 291-829-9	0.5 - 1	Aquatic Chronic 4, H413
Calcium long chain alkaryl sulphonate	(Numéro CE) POLYMER	0.1 - 0.5	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 4, H413
calcium long chain alkaryl sulphonate		0.1 - 0.5	Aquatic Chronic 4, H413
Zinc alkyl dithiophosphate	(n° CAS) 68649-42-3 (Numéro CE) 272-028-3	0.1 - 0.5	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Alkarylamine		0.1 - 0.5	Aquatic Chronic 4, H413
Calcium branched chain alkylphenol		0.05 - 0.1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 1B, H360 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Alkarylpolyether	(Numéro CE) POLYMER	0.05 - 0.1	Aquatic Chronic 3, H412
Polyolefin polyamine succinimide, molybdenum complex		0.05 - 0.1	Aquatic Chronic 4, H413
Ethylene glycol	(n° CAS) 107-21-1 (Numéro CE) 203-473-3 (Numéro index) 603-027-00-1 (N° REACH) 01-2119456816-28	0.01 - 0.05	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
- Symptômes/lésions après inhalation : Une fois les premiers soins donnés, aucun autre traitement n'est requis à moins que les symptômes ne réapparaissent.

Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Une fois les premiers soins donnés, aucun autre traitement n'est requis à moins que les symptômes ne réapparaissent.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Une fois les premiers soins donnés, aucun autre traitement n'est requis à moins que les symptômes ne réapparaissent.
Symptômes/lésions après ingestion	: Une fois les premiers soins donnés, aucun autre traitement n'est requis à moins que les symptômes ne réapparaissent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Obtenir une assistance médicale. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Disperser les vapeurs en dessous de la limite d'inflammabilité par brouillard/pulvérisation d'eau. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie : Possibilité de réactions dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais.
Autres informations	: Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
Procédures d'urgence	: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Stopper la fuite. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Recueillir le produit répandu. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Quantités importantes: mettre les substances solides dans des récipients qui ferment. Stocker à l'écart des autres matières. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
Autres informations	: Prévoir une cuvette de retenue.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
Température de manipulation	: ≤ 50 °C
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Se conformer aux réglementations en vigueur. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Conditions de stockage	: Entreposer dans un endroit sec et abrité afin d'éviter tout contact avec l'humidité. Sources de chaleur.
Produits incompatibles	: Agent oxydant.
Matières incompatibles	: Rayons directs du soleil. Éviter tout contact avec l'eau, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Température de stockage	: 50 °C
Lieu de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger de la chaleur.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun(e).

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Ethylene glycol (107-21-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-65-0)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Utiliser une ventilation adéquate afin de maintenir le brouillard d'huile au-dessous des normes en vigueur.

Équipement de protection individuelle : Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection.



Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. (EN 374).

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Autres informations : Ne pas porter de chaussures à semelles de cuir.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Liquide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -24 °C
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 200 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 874 kg/m ³ @15°C
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 30 m ² /s @40°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

: Aucun(e).

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun(e).

10.2. Stabilité chimique

Stable under normal conditions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e).

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e).

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Un contact répété ou prolongé de la peau avec ce produit peut éliminer les huiles naturelles et conduire à une dermatose

Ethylene glycol (107-21-1)

ATE (voie orale) 500.000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Aucun autre effet connu

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Données non validées

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucun autre effet connu

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucun autre effet connu

Cancérogénicité : Ce produit contient des huiles minérales qui sont considérées comme extrêmement raffinées et ne sont pas considérées comme cancérogènes par le CIRC. Toutes les huiles de ce produit se sont avérées contenir moins de 3% de produits extractibles par le test IP346.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Ecologie - général : Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

NETTOYANT AVANT VIDANGE

Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

NETTOYANT AVANT VIDANGE

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

NETTOYANT AVANT VIDANGE

Ecologie - sol : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

NETTOYANT AVANT VIDANGE

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer le contenu/récipient dans Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur, Décision 2001/118/EC. Décision 2001/118/EC.

code EURAL : 13 02 05* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**14.6.1. Transport par voie terrestre**

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU**

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Seveso Information :

15.1.2. Directives nationales**Pays-Bas**

Dangereux pour l'eau : 8 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

Revised safety data sheet in accordance with commission regulation (EU) No 453/2010.

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
R22	Nocif en cas d'ingestion
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R60	Peut altérer la fertilité
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude.